



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 mai 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 12 mai 2021, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de l'Irlande, le Représentant permanent du Mexique et la Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

En leur qualité de Coprésidents du Groupe informel d'experts du Conseil de sécurité chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, l'Irlande et le Mexique, en étroite coopération avec le Royaume-Uni, ont l'honneur de vous faire tenir ci-joint le compte rendu de la réunion que le Groupe a tenue sur la situation au Mali (voir annexe).

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

La Représentante permanente de l'Irlande
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Geraldine **Byrne Nason**

Le Représentant permanent du Mexique
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Juan Ramón **de la Fuente Ramírez**

La Représentante permanente du Royaume-Uni
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Barbara **Woodward**



Annexe à la lettre datée du 12 mai 2021 adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de l'Irlande, le Représentant permanent du Mexique et la Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Groupe informel d'experts du Conseil de sécurité chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité

Compte rendu de la réunion sur la situation au Mali tenue le 29 avril 2021

Le 29 avril 2021, le Groupe informel d'experts du Conseil de sécurité chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité a organisé une réunion sur la situation au Mali. Les membres du Conseil ont entendu un exposé de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général chargée des affaires politiques et chef par intérim de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), qui était accompagnée de collègues de la MINUSMA et de l'équipe de pays des Nations Unies. Au terme de la réunion, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a présenté une série de recommandations clés et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a fait des observations complémentaires.

Questions posées par les membres du Conseil

Les membres du Conseil de sécurité se sont enquis de la baisse du taux de représentation des femmes dans la fonction publique, de la collaboration engagée par l'équipe de pays avec l'Union africaine pour soutenir les femmes d'influence au sein de la société civile dans la phase de transition politique, de la situation concernant les observatoires des femmes, du rôle des femmes dans le règlement des conflits intercommunautaires, de l'appui de la MINUSMA à la participation des femmes aux prochaines élections et de la contribution des femmes aux réformes constitutionnelles et électorales, à l'action climatique et à la réalisation des objectifs de développement durable. Ils se sont par ailleurs enquis des enseignements tirés du précédent plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité, de la prise en compte des questions de genre dans le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, de l'autonomisation des femmes sur le plan économique et des raisons expliquant l'intensification des violences sexuelles liées aux conflits, ainsi que des recommandations concernant la manière de lutter contre l'impunité pour ces violations. Ils ont également posé des questions à propos de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel et de la réalisation d'analyses des questions de genre dans le cadre de ses opérations.

Principaux points soulevés lors de la réunion

- Depuis décembre 2016, plus de 60 représentantes de la société civile ont fait des exposés au Conseil lors de réunions consacrées à tel ou tel pays, mais une seule d'entre elles venait du Mali.
- Après le coup d'État militaire du 18 août 2020, les femmes ont joué un rôle clé dans la médiation entre les parties. Une consultation de haut niveau a été organisée avec l'Union africaine et le Réseau des femmes d'influence en Afrique, la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, la Directrice exécutive chargée d'ONU-Femmes ainsi que des représentantes et représentants d'autres entités des Nations Unies, afin de prêter attention aux priorités des femmes pour la transition. Elle a donné lieu à l'élaboration par

l'équipe de pays, en partenariat avec l'Union africaine, d'un programme conjoint destiné à soutenir les organisations féminines de la société civile lors de la transition politique, notamment dans le cadre d'activités de renforcement des capacités sur des questions de réforme précises.

- La participation des femmes au Comité de suivi de l'Accord s'est hissée à 31 % au cours de l'année écoulée, ce qui est conforme au quota de 30 % pour la représentation des femmes qui avait été recommandé lors de l'atelier de haut niveau tenu en janvier 2020 sur l'inclusion des femmes dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. On compte désormais 9 femmes parmi les 29 membres du Comité, soit 3 femmes représentant le Gouvernement, 3 représentant la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger et 3 représentant la Coordination des mouvements de l'Azawad. À la cinquième réunion de haut niveau du Comité, qui s'est tenue le 11 février 2021 à Kidal, les participants ont convenu de porter de 9 à 12 le nombre de femmes présentes audit organe et de faire en sorte que l'on compte 12 autres femmes dans ses quatre sous-comités. ONU-Femmes, la MINUSMA et l'Académie Folke Bernadotte apportent conjointement leur appui aux femmes nouvellement nommées, en coopération avec le Gouvernement malien et avec le soutien financier de la Norvège.
- Le Comité d'orientation stratégique – nouvel organe consultatif lancé par le Premier Ministre en avril 2021 pour répondre aux préoccupations en matière d'inclusion et fédérer la société civile, les milieux universitaires, les partis politiques et d'autres acteurs – ne compte que 10 femmes parmi ses 50 membres.
- Avec la nomination du nouveau Gouvernement de transition, le taux de participation des femmes a diminué, passant de 23 à 16 %, ce qui est en deçà du quota de 30 % fixé par le Mali dans sa loi n° 2015-052. Sur les 20 gouverneurs régionaux, un seul est une femme (5 %). Depuis les dernières nominations d'autorités intérimaires, en avril 2021, on compte 43 femmes sur 220 membres (19,5 %) pour la région de Ménaka et 67 femmes sur 236 membres (28,4 %) pour la région de Taoudenni. La militarisation accrue de l'espace politique et la fragilité de la transition tendent à restreindre encore la participation des femmes.
- Lors des élections organisées en mars et avril 2020, la représentation des femmes au parlement a augmenté, pour se situer à 27 %, contre 8 % lors des précédentes élections législatives – résultat auquel a contribué le soutien apporté par la communauté internationale à la présence de femmes au sein des partis politiques. La MINUSMA, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement, fournira des conseils et un soutien logistique au cours du processus électoral à venir.
- Sous la houlette du Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, et avec le soutien de la MINUSMA, d'ONU-Femmes et d'autres entités des Nations Unies ainsi que de la communauté internationale, le Gouvernement malien a adopté le troisième plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité pour la période 2019-2023, qui a été signé par le Premier Ministre, le 12 novembre 2020.
- L'ONU a signalé une augmentation du nombre de violences sexuelles liées aux conflits en 2020, imputable principalement à l'insécurité accrue et à une présence renforcée de groupes terroristes dans la région centrale. La MINUSMA a enregistré 29 cas de violences sexuelles liées aux conflits en 2020, touchant 21 femmes et 8 filles, dont des viols, des viols collectifs, des mariages forcés et des cas d'esclavage sexuel, et recensé 68 cas d'enfants nés d'un viol. Durant le premier trimestre de 2021, la MINUSMA a enregistré deux cas de violences

sexuelles dans un contexte de conflit. Très souvent, les violences subies ne sont pas dénoncées, ce qui s'explique par l'insécurité ambiante, la peur des représailles, le manque de protection aux personnes qui sont victimes ou témoins, la crainte qu'elles ont d'être stigmatisées, l'absence de services complets adaptés aux personnes rescapées et une méfiance à l'égard du système judiciaire. D'après les informations communiquées par des prestataires de services, ceux-ci font face à une augmentation considérable de leur charge de travail, 27 000 cas de violence sexuelle et fondée sur le genre ayant été enregistrés depuis 2012. Les centres multifonctionnels de Mopti et d'autres localités permettent aux femmes et aux filles de recevoir des soins médicaux et un encadrement psychosocial, des conseils juridiques et une aide financière dans le cadre d'un suivi.

- S'agissant d'enquêter sur les violences sexuelles liées aux conflits et d'en poursuivre les auteurs, les progrès ont été, faute de moyens et de volonté politique, extrêmement limités. Malgré l'action conjointe menée par la MINUSMA et des organisations de la société civile, 115 faits de violences sexuelles liées aux conflits, commises dans le nord du pays sous l'occupation islamiste et pendant la rébellion des Touaregs, n'ont toujours pas été jugés par le tribunal de la commune III de Bamako.
- En 2019, la MINUSMA, en collaboration avec l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit, a entrepris une évaluation des mesures judiciaires prises face aux cas de violence sexuelle survenus en 2012 et 2013 à Tombouctou, Gao et Bamako. Il est prévu qu'en mai 2021, les partenaires maliens examinent et approuvent les recommandations issues de cette évaluation.
- La Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit devrait entreprendre, en coopération avec la Cour pénale internationale, une visite virtuelle au Mali à la fin du mois de mai, afin d'étudier la question de la complémentarité positive et le rôle des institutions judiciaires nationales. Le dernier exposé fait par la Représentante spéciale au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali remonte à avril 2019 ; certaines des propositions formulées à cette occasion, tendant notamment à prendre en compte les violences sexuelles lors de l'inscription sur la liste d'un juge de tribunal de la charia, demeurent en suspens.
- Plus de 50 % des filles sont mariées avant l'âge de 18 ans. Si l'âge minimum légal du mariage est de 18 ans pour les garçons, il est de 16 ans pour les filles, voire de 15 ans avec l'autorisation d'un tribunal civil. Le Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, en collaboration avec d'autres services gouvernementaux et avec la société civile, travaille depuis 2017 à un projet de loi sur les violences de genre, mais les consultations en la matière ont été suspendues après les objections soulevées par le Haut Conseil islamique. Dans un registre plus encourageant, le projet de Code pénal actuel inclut désormais l'infraction de violences sexuelles liées aux conflits.
- En décembre 2020, des groupes de défense des droits des femmes ont poursuivi le Gouvernement malien devant la Cour de justice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour avoir omis d'ériger en crime les mutilations génitales féminines.
- La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a placé les femmes et les filles dans une situation de vulnérabilité accrue aux violences sexuelles et fondées sur le genre et a augmenté le risque des mariages d'enfants, accentuant

également les pertes économiques résultant de la précarité de l'emploi et d'un accès limité aux services sociaux.

- La MINUSMA n'a pas entrepris d'analyse des questions de genre dans le cadre des opérations de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, mais la Représentante spéciale adjointe a exprimé son intention de s'investir davantage à cet égard.

Recommandations

Les recommandations ci-après ont été formulées soit par ONU-Femmes, qui assure le secrétariat du Groupe informel d'experts, soit par la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général et chef par intérim de la MINUSMA, soit par le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit¹.

a) Dans la perspective des négociations à venir sur le mandat de la MINUSMA, le Conseil de sécurité devrait conserver toutes les références aux femmes et à la paix et la sécurité qui figurent dans le préambule et le dispositif de sa résolution [2531 \(2020\)](#) puisque, au cours de l'année écoulée, les appels lancés par le Conseil au paragraphe 3 de ladite résolution, de par leur caractère précis et urgent, ont permis aux acteurs présents sur le terrain d'accomplir des progrès en matière de participation des femmes ;

b) En outre, le Conseil de sécurité devrait envisager d'inclure dans un nouveau mandat de la MINUSMA les tâches suivantes :

i) Réaffirmer les critères de référence tenant compte des questions de genre définis par le Secrétaire général dans la feuille de route de la transition et envisager d'y ajouter un critère relatif à la lutte contre l'impunité pour violences sexuelles ;

ii) Se féliciter de la représentation accrue des femmes au Comité de suivi de l'Accord et demander aux parties maliennes à l'Accord de paix d'accroître, à titre de priorité absolue, la présence des femmes à ses sous-comités et à d'autres mécanismes de mise en œuvre de l'Accord, y compris en tant que coprésidentes, d'appuyer la mise en service d'un observatoire dirigé par des femmes et de renforcer la participation des femmes à toutes les opérations politiques menées pendant la transition et tout au long des processus électoraux, tant comme électrices que comme candidates ;

iii) Exhorter les autorités de transition à veiller à l'adoption de réformes politiques et institutionnelles qui fassent progresser l'égalité des sexes, en consultation avec les organisations féminines de la société civile, saluer les efforts de révision de la Constitution déployés en vue du référendum d'octobre 2021 et exhorter les autorités maliennes à renforcer la protection constitutionnelle des droits des femmes dans le processus, ainsi que dans le document final ;

iv) Encourager les autorités maliennes à adopter une législation sur les violences sexuelles et fondées sur le genre, conformément aux conventions internationales et régionales, et à mettre en place un bureau de procureur(e)

¹ Ces recommandations ont été proposées par des personnes qui ont participé à cette réunion ou sont tirées de la note d'information établie par le secrétariat du Groupe informel d'experts en amont de la réunion ; ce ne sont pas des recommandations du Groupe dans son ensemble ou des membres du Conseil.

spécialisé dans ce type d'infraction et des services de police et de gendarmerie consacrés à la lutte contre ces violences ;

v) Encourager toutes les parties à tenir compte, dans toutes les stratégies et tous les programmes, y compris dans les plans de relèvement postpandémie, des effets démesurément néfastes de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les femmes ;

c) Les Coprésidents et les autres membres du Conseil devraient s'engager dans un travail stratégique de plaidoyer et de diplomatie politique de haut niveau en faveur d'une représentation féminine au gouvernement, dans toutes les institutions de transition et dans les préparatifs des élections prévues pour 2022 ;

d) Le Conseil de sécurité devrait inviter des femmes issues de la société civile à faire des exposés lors des prochaines réunions consacrées au Mali ;

e) Au moment de reconduire le mandat du Groupe d'experts sur le Mali, plus tard dans l'année, le Conseil de sécurité devrait demander que ces derniers aient recours à des spécialistes des questions de genre, conformément au paragraphe 6 de la résolution [2242 \(2015\)](#) et au paragraphe 11 de la résolution [2467 \(2019\)](#), et exhorter le Groupe à considérer cette problématique comme une question transversale dont il doit tenir compte dans ses enquêtes et ses rapports. Le Conseil devrait également envisager d'inviter la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit à une réunion du Comité des sanctions, pour qu'elle y fasse un exposé sur sa visite virtuelle au Mali ;

f) Dans le cadre de la visite au Mali de la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, les membres du Conseil de sécurité devraient plaider auprès des autorités maliennes pour que les auteurs de violences sexuelles soient amenés à répondre de leurs actes, en insistant notamment sur la nécessité de compter sur une stratégie de poursuites, et envisager d'apporter un soutien financier à la mise en place de services d'aide aux personnes rescapées de violences sexuelles, y compris dans le cadre de centres multifonctionnels ;

g) Lors de la négociation d'une éventuelle résolution portant sur l'appui fourni par l'ONU à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, le Conseil de sécurité devrait réaffirmer les dispositions sur les femmes et la paix et la sécurité figurant dans sa résolution [2391 \(2017\)](#). Si un nouveau bureau d'appui à la Force conjointe est créé, le Conseil devrait demander que ce bureau tienne systématiquement compte des questions de genre dans l'exécution de son mandat et assure un équilibre entre femmes et hommes dans ses effectifs, conformément à la stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies.

Les Coprésidents ont remercié la Représentante spéciale adjointe et tous les participants et se sont engagés à assurer le suivi des questions importantes qui ont été soulevées à la réunion.
